



Municipalité de Charette

Édifice Henri-Paul-Villemure
390 Rue St-Édouard, Charette (Québec) G0X 1E0
Téléphone : (819)221-2095 | Télécopieur (819)221-3493
www.municipalite-charette.ca



La municipalité de Charette, située sur le territoire de la MRC de Maskinongé, est à la recherche d'une personne pour occuper l'emploi suivant dans les municipalités de Charette, St-Barnabé et St-Paulin:

Technicien à l'aménagement et à l'urbanisme adjoint

Sommaire des responsabilités

Sous la supervision des directions générales de chacune des municipalités et du technicien à l'aménagement et à l'urbanisme, le titulaire de ce poste accomplit les tâches suivantes:

- ♦ Analyser, délivrer les demandes de permis et certificats d'autorisation selon les lois et règlements en vigueur;
- ♦ Répondre aux demandes d'informations (citoyens, arpenteurs, courtier);
- ♦ Analyser, traiter toutes les plaintes reçues par les citoyens ou autres et faire le suivi du dossier;
- ♦ S'assurer de l'application des règlements d'urbanisme et d'environnement;
- ♦ Effectuer des inspections sur le territoire et s'assurer de faire le suivi suite à des infractions;
- ♦ Participer et préparer les demandes de dérogations mineures et usages conditionnels avec le CCU;
- ♦ Maintenir à jour l'inventaire des installations septiques;
- ♦ Collaborer à la préparation des modifications réglementaires et des projets spéciaux;
- ♦ Accomplir ponctuellement d'autres tâches.

Exigences requises et qualités personnelles recherchées

- ♦ Détenir une formation collégiale en aménagement et urbanisme ou expérience connexe;
- ♦ Avoir une bonne connaissance des lois municipales, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement provincial Q-2.r22;
- ♦ Posséder une expérience pertinente d'au moins 2 ans;
- ♦ Excellente connaissance du français parlé et écrit;
- ♦ Excellente connaissance de la suite Office (Word, Excel, Outlook, etc);
- ♦ Atouts : expérience dans le domaine municipal et connaissance du logiciel AccèsCité Territoire (PG);
- ♦ Avoir un permis de conduire et avoir accès à un véhicule pour se déplacer sur le territoire des municipalités;
- ♦ La personne recherchée doit faire preuve d'autonomie, avoir le sens de l'organisation, facilité à gérer plusieurs dossiers, facilité de communication avec la clientèle, discrétion et diplomatie.

Conditions et inscription

Le salaire sera établi selon les compétences et l'expérience du candidat retenu. Poste permanent, 35 heures/semaine réparties entre les 3 municipalités. La période d'emploi débute dès que possible. Assurances collectives et régime de retraite.

Veuillez transmettre votre candidature à jdgrenier@cgrh.ca. Inscrivez le numéro suivant à votre envoi (TAU-MASKI-23).

Nous souscrivons au principe de l'égalité des chances en emploi. Votre candidature sera traitée avec la plus grande discrétion. Nous vous remercions de votre intérêt. Cependant, veuillez prendre note que seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.